



A Branges
le 20 décembre 2021

Monsieur le Directeur
De LDC Bourgogne
71500 Branges

Lettre ouverte

Objet : Demande d'ouverture des NAO dès la mi-janvier 2022

Monsieur le directeur,

Vous avez récemment pu constater que le mécontentement des salariés concernant les questions salariales est fort, et que leur colère s'est transformée en actions fortes en cette fin d'année 2021.

De nombreuses mobilisations ont eu lieu dans différents sites du groupe LDC, et certaines mobilisations ont été suspendues à l'annonce des directions locales d'accorder 220 € de prime PEPA et d'avancer les NAO à Janvier avec un minimum de 2%.

Le fait que les directions locales reprennent toutes les mêmes propositions, démontrent, si besoin l'était, que la politique salariale est bien menée au niveau du groupe.

Nous ne reprendrons pas les résultats obtenus sur les différents sites, ils sont disponibles sur notre blog et nous savons que vous le consultez régulièrement. Nous avons eu connaissance que les salariés des fermiers de l'Ardèche à Annonay ont obtenu avant de faire grève le 9 décembre dernier.

Pour LDC Bourgogne, c'est différent ! Vous avez voulu jouer les gros bras et utiliser vos partenaires pour signer un accord à l'arrachée, juste avant la forte mobilisation du 12 novembre. Et vous avez même cru bon de signer un accord pour casser la grève des salariés. Vous aurez pu constater que cela n'aura pas été le cas !

**Les salariés ont été fortement mobilisés le 12,
et sont restés mobilisés pour poursuivre le mouvement si besoin.**

Après de nombreux et longs échanges avec les salariés, nous sommes tombés d'accord pour ne pas faire grève sur la période de Noël et vous redonner une possibilité d'engager de réelles négociations salariales.

Mais si tel n'était pas le cas, alors les salariés se mobiliseront plus fortement et durablement en début d'année.

L'accord signé à LDC Bourgogne prévoit :

- Des NAO en "mars" 2022 alors que de nombreux sites ont obtenu l'ouverture des NAO dès "janvier".
- La Prime PEPA de 220 € a été accordée aux salariés dans les sites qui se sont, ou qui ont voulu, se mobiliser.
- Et nous ne parlons pas des revalorisations des coefficients accordés 1 an après la signature de l'accord, et très limité en nombre de salariés puisque vous avez exclu beaucoup de postes sous-évalués !

De plus, le SMIC a été revalorisé de 35 € en octobre 2021, et sera revalorisé de 14 € au 1^{er} janvier 2022. Ces augmentations sont justes des ajustements automatiques liés à l'inflation.

Ce qui veut juste dire que le coût de la vie augmente, et ceci pour tous les salariés, y compris ceux qui touchent un peu plus que le SMIC comme les salariés de LDC Bourgogne !

Les salariés veulent donc que leur salaire soit revalorisé pour vivre, et non revalorisé l'année suivante !

Extraits de l'interview de M. Lambert, PDG du groupe LDC à "la bourse & la vie.com" :

(Vous pourrez au passage noter la simplicité de son réfectoire)



- Nous avons gagné de nouveaux clients, de nouveaux consommateurs, une croissance importante malgré reprise de la restauration...
- Le marché de la volaille marché est sain, une croissance de + 0,8 % France, Europe, Monde...
- De nombreux industriels veulent des produits locaux (*lutte contre les importations*)
- Le groupe subit des hausses importantes, mais elles seront répercutées sans problèmes

- L'objectif est de retrouver le niveau avant COVID avec des résultats => autour de 200 M€

- Concernant les hausses de salaires, il dit pouvoir compter sur leurs salariés pour leur rappeler...

Donc nous voilà Monsieur le Directeur !

Le PDG évoque également le calendrier favorable pour la période des fêtes de fin d'année car il n'y a pas de jours fériés dans la semaine... Donc, si les salariés faisaient grèves sur la période, la production serait perturbée, avec des pertes de production et des annulations de commandes...

Les salariés ont néanmoins souhaité privilégier la négociation, et nous ont mandaté pour vous refaire ce courrier.

Ils veulent que vous compreniez bien que leur objectif n'est pas de faire grève, mais qu'il est important que vous teniez compte de leurs revendications ! Et que vous annonciez par écrit votre volonté de négocier :

- Les salaires dès la mi-janvier avec un minimum de 50 € par mois
- De revoir l'accord classifications
- De donner les critères objectifs permettant aux salariés de connaître leurs samedis fériés travaillés
- De travailler concrètement sur l'amélioration des conditions de travail.

Si vous ne prenez pas sérieusement en compte leur message, ils nous ont dit de bien faire passer le message suivant : *"Attendez-vous à des débrayages inopinés, multiples et suivis, sans préavis avec la recherche d'efficacité maximale aux moments les plus opportuns"*.

Dans l'attente de votre réponse avant le 24 décembre, nous vous adressons, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Le Syndicat CGT LDC Bourgogne